



## **REGLEMENT INTERIEUR **PUCES COUTURE ET LOISIRS CREATIFS**** **Samedi 26 et Dimanche 27 Septembre 2026 ( 2 JOURS)**

Organisé par l'Association Country Club de Perrignier et  
l'Association les Créateurs d'laYaute74 .

**Adresse : Les Créateurs d'la Yaute 74**  
**10 Bis Avenue de Concise**  
**BAT E le Clos st Joseph**  
**74200 Thonon les Bains**  
**Tel : 06 19 59 46 63**

Dossier complet à renvoyer **Avant le 15 Aout 2026** à l'adresse ci-dessus **les Créateurs d'la Yaute 74**

### **Article 1 - Objet**

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions de participation des Pucés Couture et Loisirs Créatifs , l'événement est organisé par l'Association Country Club de Perrignier et en partenariat avec l' Association les Créateurs'layaute74.

Les Bénéfices et encaissements sont destinés uniquement pour l'Association Country Club Perrignier.

Bar et petite restauration sur place organisé par le Country Club Perrignier, et food-truck en extérieur. SUR LES 2 JOURS

### **Article 2 - Admission**

Sont autorisés à exposer, les particuliers, les Créateurs, en rapport au domaine de la Créativité : Perles, Laine, Tissus, Boutons, Encadrements, Papiers, Emballage cadeau, Pâte polymère, Couture, Bobine, Feutres, Crayons, Pinceau, support de bijoux, Ciseaux, Pincettes..... Moule en silicone, Feutrine, bois, liège, fournitures accessoires, supports....

### **Article 3 - Installation**

**Installation : Vendredi 25 septembre à partir de 15h ou Samedi 26 Septembre 2026 de 8h à 9h30.**

Désinstallation : des stands à partir de 18h Samedi ( ne pas toucher aux tables).

Ou Dimanche 18h ( tous aide à ranger les tables et chaises)

Ouverture au Public de **10h à 18h.**

Apportez rallonges conforme NF, lampes , sac poubelle ci besoin.

Les véhicules doivent être garés sur le parking après déchargement.

### **Article 4 - Emplacements**

Les emplacements seront attribués par l'organisation selon les disponibilités et par ordre d'arrivée des dossiers.

1 Table et chaise sont compris dans l'emplacement possibilité de rajouter une table au prix de **5,00€ par jour** .

## **Article 5 - Inscription**

Dossier d'inscription doit se composer des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée.
- Copie de carte d'identité recto verso
- Copie attestation assurance de moins de trois mois.

Règlement par cheque à l'ordre de l'association Country Club Perrignier  
Virement bancaire ( **RIB à réclamer lors de votre inscription** ).

## **Article 6 - Exclusion**

Tout exposant sera exclu pour les raisons suivantes :

- Stands de produits n'appartenant pas au thème du Salon.
- Mauvaise attitude, agressivité, ébriété, vis à vis du public, des autres exposants et ou des responsables de l'association.
- Non présentation des documents administratifs en cours de validité.
- Dégradation du lieu d'exposition.
- Les ventes à la criée et le racolage dans les allées sont interdites .
- Présence d'animaux sont interdit à l'intérieur.
- La vente de produits alimentaires ou boissons est interdite.

## **Article 7 - Responsabilité**

Chaque exposant est responsable de son matériel, de sa marchandise et de son installation.  
L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.

## **Article 8 - Sécurité et hygiène**

Les exposants s'engagent à respecter les règles de sécurité en vigueur, l'accès aux issues de secours doit rester libre.

## **Article 9 - Respect et horaires**

Les horaires d'ouverture au public doivent être respectés par tous les exposants .  
La présence est obligatoire pendant toute la durée du Vide atelier couture.

## **Article 10 - Désistement**

L'absence de l'exposant , désistement ne donnent droit à aucun remboursement.

J'ai pris connaissance et accepte le règlement du marché.

**Lu et approuvé (mention obligatoire)**

**Date et signature**